

Direction des politiques territoriales : mail adressé à chaque bénéficiaire après CP ou CR

Bonjour,

La Commission permanente s'est tenue le **28 avril 2025**. Par conséquent, vous trouverez en fichier joint :

- la lettre de notification de participation financière à votre collectivité au titre du dispositif « **Contrat Pays de la Loire 2026** » (CPDL 2026)
- la notice précisant la liste des pièces justificatives pour toute demande de versement (modèles type en pièces jointes)
- le modèle de RIB qui doit être authentifié. Je vous invite à le déposer, dans le portail des aides, au niveau de votre structure, afin qu'il soit disponible pour vos futures demandes de paiement.

J'attire votre attention concernant :

- les modalités de communication (**panneau de chantier, panneaux entrée et sortie de ville, plaque permanente**) : le logo de la Région, conforme à la Charte graphique en vigueur, (cf. mesures de communication de l'aide régionale de la lettre de notification de participation financière et notice d'instruction en bas de la page web <https://www.paysdelaloire.fr/mon-conseil-regional/identite-visuelle/subvention-visibilite#contenu>).

Les panneaux « entrée et sortie de ville » doivent être posés sous un délai d'un mois. Sans attendre la première demande de paiement, les 2 photos devront être transmises à l'adresse mail suivante : panneauxdechantier@paysdelaloire.fr

- la date de prise en compte des dépenses qui a été fixée au 02/01/2024.
- le montant subventionnable : 1 375 000 € HT
- le montant voté : 445 000 €



IMPORTANT Cette action devra être soldée avant le **31/12/2028** : par conséquent le dépôt des demandes de paiements devra être anticipé. **Aucune prolongation du délai de validité de l'aide ne pourra être accordée.**

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement